



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

usine Benco de Faverolles

Question au Gouvernement n° 1526

Texte de la question

USINE BENCO DE FAVEROLLES

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, que je vous demande d'écouter en silence.

M. Stéphane Demilly. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances. J'y associe mes collègues du groupe UDI, Agir et indépendants, ainsi que mon collègue de la Somme Jean-Claude Leclabart.

« Y a plus de Benco, nulle part ! » : cette célèbre réplique de Franck Dubosc – alias Patrick Chirac – dans le film *Camping* pourrait bien quitter le monde cinématographique pour devenir une réalité économique si nous ne réagissons pas très vite.

La société Nutrimaine, qui détient la dernière usine au monde à fabriquer les célèbres poudres chocolatées Banania et Benco, envisage très sérieusement de la délocaliser en Allemagne, où est basé son actionnaire principal, Kruger. La commune de Faverolles, dans le département de la Somme, héberge l'usine historique où sont produites ces marques emblématiques.

Rien, parmi les arguments développés par la direction de l'entreprise, ne justifie sérieusement sa délocalisation. Le résultat financier du site est stable. La rentabilité annuelle moyenne s'élève à 11 %. L'outil de production est bon – il a obtenu le score de 98 % au test de certification de qualité IFS.

Les salariés sont animés d'un véritable esprit d'entreprise et de famille et, par-dessus tout, ils sont très fiers de leur entreprise.

Alors que Banania a célébré son centenaire en 2014, il serait inconcevable que cette marque mythique quitte notre territoire, d'autant plus que le marché de l'entreprise est essentiellement français. Fermer la dernière usine produisant du Banania et du Benco dans notre pays constituerait l'abandon d'un élément fort de notre patrimoine économique national !

Mme Émilie Chalas. Au moins !

M. Stéphane Demilly. Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous de faire pour nous accompagner et maintenir les emplois, ainsi que les marques, sur le territoire national, afin qu'il y ait encore du Banania et du Benco en France ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et LT ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*. La société Nutrimaine produit sur le site de Faverolles, dans le département de la Somme, du cacao, du chocolat et des produits de confiserie, en partie commercialisés sous la marque Benco et Banania. Elle emploie quarante-six salariés en CDI, ainsi que quelques intérimaires. Elle est propriété du groupe allemand Kruger depuis 2008.

M. Maxime Minot. Tout ça, il l'a déjà dit !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État*. Celui-ci a annoncé, à la fin du mois de novembre dernier, son intention d'arrêter la production sur le site de Faverolles et de la transférer en Allemagne. Pourquoi ? D'après l'entreprise, cette décision s'explique par la baisse continue de ses parts de marché, au sein d'un marché de la poudre de cacao en chute libre.

M. Aurélien Pradié. Comme la Macronie !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État*. En France, cette baisse a été de 27 % au cours des sept dernières années et de 13 % au cours des deux dernières. L'usine, dont la capacité de production est de 20 000 tonnes, ne produit à l'heure actuelle que 7 000 tonnes.

La situation est donc un peu plus complexe que la présentation que vous en faites. L'entreprise a adopté un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'accompagner ses salariés et a engagé avec volontarisme la recherche d'un repreneur pour le site. Sa direction a été reçue par mes services, ainsi que par ceux de Mme la ministre du travail.

Nous suivons avec la plus grande attention les procédures engagées par l'entreprise, en veillant tout particulièrement à faire en sorte que les conditions d'accompagnement des salariés soient à la mesure des moyens du groupe et que la recherche d'un repreneur soit engagée par l'entreprise avec le plus grand sérieux, afin de permettre le maintien d'une activité économique sur le site.

Mme Bérengère Poletti. Ce n'est pas une réponse !

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1526

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 décembre 2018](#)